



IAIS

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF
INSURANCE SUPERVISORS

Initiative Accès à l'Assurance

Programme mondial pour la promotion de cadres de réglementation et de contrôle sains

Consultation téléphonique AICA-A2ii : 19 mai 2016

« Définition réglementaire de la micro-assurance II »

Andrea Camargo

Martina Wiedmaier-Pfister





IAIS

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF
INSURANCE SUPERVISORS

Ordre du jour

1. Objectifs & éléments clés d' une définition réglementaire
2. Exemples
3. Actions complémentaires
4. Défis & recommandations
5. Études de cas: Ghana & Pérou





IAIS

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF
INSURANCE SUPERVISORS

1. Pourquoi est-il important d'établir une définition réglementaire ?

- Délimite **clairement** les contours de l'“**activité de micro-assurance**”
→ **Distingue** cette branche d'activité des autres types d'assurance
- Permet un **traitement différencié**
- avec des « **incitations** », p. ex. de nouveaux canaux de distribution ou une charge allégée en rapport avec cette activité à faible coût
- avec des mesures accrues de **protection des consommateurs** adaptées à ce segment de clients
- Permet de définir des **obligations proportionnées** (incitations ou règles plus strictes) pour cette activité





2. Éléments clés – que faut-il définir ?

- 1) Description générale de la micro-assurance
- 2) Groupe de clients ciblés
- 3) Activité commerciale de micro-assurance
- 4) Souscripteurs de micro-assurance
- 5) Agents ou canaux de distribution de micro-assurance
- 6) Produit de micro-assurance
- 7) Contrat de micro-assurance





3. Exemples de plafonds (~USD)

	Inde	Philippines	Pérou	Pakistan	Brésil	Ghana
Montant assuré						
Révision reg.	80-800 (2005) 3 500 (2015) vie – varie pour les autres produits)	4 000 (2006) 4 200 (2010) 11 000 (2013)	3 300 (2007) N/A (2009) N/A (2016)	Dépend du type de produit (5-40 fois le salaire mensuel minimum)	Dépend du type de produit (14- 17400 USD)	N/A
Prime d'assurance						
Révision reg.	N/A 90 (2015), annuelle pour produits vie	10/5/7.5 % du salaire minimum quotidien	3,3 (2007) N/A (2009) Pour définir (2016)	N/A	N/A	N/A



4. Exemples de définitions de marché cible

Inde	Philippines	Pérou	Pakistan	Brésil	Ghana
Population à faibles revenus	Population à faibles revenus	Population et microentrepreneurs à faibles revenus (pas de référence quantitative)	Personnes percevant un revenu mensuel inférieur au revenu minimum imposable ou montant défini par la commission	Population et microentrepreneurs individuels à faibles revenus. Personne à faibles revenus définie comme touchant un revenu mensuel inférieur à deux fois le revenu minimum	Population à faibles revenus, types ou profils spécifiques de personnes à faibles revenus, ou personnes à faibles revenus d'une zone géographique particulière





5. Exemples d'éléments qualitatifs du produit

- Simple – contrat, langue, couverture, processus
- Intelligible – outils d'éducation au produit adaptés, formation pour les canaux de distribution
- Accessible – distribué par des canaux auxquels les consommateurs ont accès, information accessible rapidement, capacité des clients à bénéficier des prestations
- Utile – produit qui répond aux besoins des clients, prix juste, traitement rapide des sinistres
- Efficace – processus de traitement des sinistres, paiement des prestations, traitement des réclamations

Référence: Microinsurance Centre (2011) "SUAVE Checklist for Microinsurance Products: Enhancing the potential for success"





IAIS

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF
INSURANCE SUPERVISORS

6. Actions complémentaires de l'autorité de contrôle

- **Adapter les outils et techniques de contrôle**
 - Processus différent pour l'approbation et l'enregistrement des produits
 - Reporting et analyse des données séparés (suivi)
 - Approches innovantes du contrôle de la conformité aux règles du marché des canaux de distribution de la micro-assurance (supervision déléguée, dialogue avec d'autres contrôleurs, etc.)
- **Publier des orientations complémentaires**
 - Pour mettre en œuvre les mesures proportionnées





7. Risques/défauts potentiels des définitions

- **Plafond de montant trop faible**
→ faible motivation du secteur, clients insuffisamment couverts, innovation limitée
- **Caractéristiques des produits trop restrictives :**
→ faible motivation du secteur, incapacité à se conformer aux règles
→ souplesse insuffisante pour l'innovation
- Insuffisance des **réglementations et options alternatives** de distribution ou d'enregistrement des produits
→ enregistrement des produits en tant qu'assurance de masse ou traditionnelle





8. Conséquences dommageables

- Le secteur n'est pas incité à innover et à offrir des produits utiles à un segment de population qui en a besoin
- Le régime exceptionnel créé n'est pas utilisé
- Arbitrage réglementaire vis-à-vis d'autres cadres de réglementation
- Faible protection des consommateurs – pratiques de marché défailtantes, marché caractérisé par des consommateurs vulnérables





IAIS

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF
INSURANCE SUPERVISORS

9. Assurance inclusive, assurance de masse, micro-assurance ?

- Certains pays ont fait avancer la question de l'assurance inclusive par le biais de ce qu'ils **appellent** « **l'assurance de masse** » (certains pays d'Amérique latine).
- En général, la **réglementation de l'assurance de masse** définit les produits concernés comme universels, simples et standardisés, et autorise pour cette raison leur distribution par des canaux de distribution alternatifs.
- **Si les produits d'assurance de masse:**
 - i. sont achetés par des segments de population prioritaires;
 - ii. font l'objet d'une prestation responsable ;
 - iii. et fournissent une réelle valeur ajoutée aux clients, il n'est probablement pas nécessaire de créer une nouvelle catégorie de produits pour la micro-assurance.





10. Qu'est-ce qui est nécessaire? (1)

Trouver le bon équilibre entre incitations et obligations en prenant en compte l'ensemble du cadre réglementaire (par ex. obligations de reporting; obligation de protection des consommateurs)

Souplesse de la réglementation de la micro-assurance:

- Déterminer s'il est nécessaire de fixer un plafond de montant, et si oui, permettre une certaine flexibilité
- Flexibilité dans les caractéristiques des produits – tous les critères n'ont pas nécessairement besoin d'être définis dans la réglementation
- Négociation – il est essentiel de discuter avec le secteur privé
- Être ouvert à l'adaptation de la réglementation, révisions à apporter rapidement selon un processus dynamique





10. Qu'est-ce qui est nécessaire? (2)

Le contrôleur doit mettre en place des outils et des techniques de surveillance adéquats:

- Obligations de reporting, suivi et analyse de données pour être capable de prendre des mesures le cas échéant
- Vérification des produits
- Supervision des canaux avec le soutien d'une autre autorité de contrôle ou par le biais d'une délégation de contrôle

Le contrôleur doit adopter une attitude souple:

- pour répondre aux nouveaux défis émergeant au fur et à mesure du processus
- pour mettre à jour les outils de réglementation et de contrôle





IAIS

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF
INSURANCE SUPERVISORS

Initiative Accès à l'Assurance

Programme mondial pour la promotion de cadres de réglementation et de contrôle sains

Consultation téléphonique AICA-A2ii : 19 mai 2016

« Définition réglementaire de la micro-assurance II »

- Le cas du Ghana -

Michael Kofi Andoh

NIC Ghana





IAIS

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF
INSURANCE SUPERVISORS

Le cas du Ghana

- 1. Objectifs : pourquoi avoir développé une définition réglementaire ?**
Pour garantir la sécurité juridique, suivre efficacement les progrès et minimiser l'arbitrage réglementaire.
- 2. Processus : comment avez-vous procédé pour formuler votre définition réglementaire et soutenir sa mise en œuvre ?**
 - évalué un grand nombre d'autres définitions
 - impliqué le secteur privé et d'autres parties prenantes
 - publié des règles de conduite du marché + note explicative + note d'orientation
- 3. Éléments clés : quels critères principaux avez-vous utilisés dans la définition ?**
 - répondre aux besoins d'un marché cible spécifique
 - prix
 - accessibilité





- 4. Quels défis avez-vous rencontrés (vous ou le secteur privé) ?**
 - Évaluation selon les critères définis
 - Compte rendu écrit de l'évaluation
 - Mesures de reporting distinctes pour la micro-assurance (deux fois par an seulement, organisation d'un atelier sur le reporting)

- 5. Quels sont les résultats ?**
 - 13 des 48 compagnies d'ass. offrent des produits de MA
 - 27 produits actifs enregistrés, qui se comportent bien jusqu'ici
 - Près de 30% de la population couverte à fin 12/2014

- 6. Quels sont vos projets futurs ?**
 - Rendre l'approbation des produits plus rapide, diminuer les frais d'enregistrement des produits





IAIS

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF
INSURANCE SUPERVISORS

Initiative Accès à l'Assurance

Programme mondial pour la promotion de cadres de réglementation et de contrôle sains

Consultation téléphonique AICA-A2ii : 19 mai 2016

« Définition réglementaire de la micro-assurance II »

- Etude de cas : Pérou -

Carla Chiappe

Superintendencia de Banca,
Seguros y AFP





1. Réglementation 2007 :

- » Promouvoir le développement d'un marché d'assurance ciblant les populations à faibles revenus :
 1. Assurance simple avec peu d'exclusions.
 2. Assurance à faible coût : limitation des montants assurés et des primes.
 3. Permettre l'utilisation de nouveaux canaux de distribution.

2. Réglementation 2009 :

- » Amélioration des réglementations :
 1. Définition de la micro-assurance plus précise
 2. Caractéristiques plus spécifiques : création de valeur ajoutée pour les clients
 3. Identification des courtiers requise
 4. Suppression de la limitation des montants assurés et des primes
 5. Réglementations adaptées concernant les contrats à durée indéterminée, le paiement des primes et la résiliation des contrats.





IAIS

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF
INSURANCE SUPERVISORS

Le cas du Pérou

Nouvelle réglementation de la micro-assurance

1. Réglementation universelle

- » Pour tous les produits conformes aux caractéristiques définissant la micro-assurance.

2. Définition et caractéristiques de la micro-assurance

- » Produits conformes aux caractéristiques relatives au public cible, aux courtiers et au plafond des primes.
- » Mesures de reporting pour tous les produits enregistrés en tant que micro-assurance ou qui satisfont à ces caractéristiques.

2. Mise en œuvre des nouvelles dispositions

1. Paiement des primes et conséquences en cas de défaut de conformité.
2. Bordereau de paiement utilisé comme preuve du contrat.
3. Nouveaux moyens de communication : e-mail et téléphone.
4. Nouvelles modalités d'enregistrement des produits plus rapides.
5. Réglementation des courtiers, information, communications et systèmes.
6. Utilisation de polices électroniques, vente par le biais d'agents, vente à distance et argent électronique.





Projets futurs:

Stratégie nationale d'inclusion financière

Assurance : Promouvoir l'accessibilité et l'utilisation des produits et services d'assurance par tous les segments de population, au moyen de dispositifs fiables et efficaces qui répondent à leurs besoins.

Plan d'action pour la micro-assurance:

- » Développer un nouveau cadre réglementaire.
- » Encourager l'utilisation de canaux innovants.
- » Faciliter le développement de nouveaux produits.
- » Promouvoir la standardisation des conditions des polices d'assurance.
- » Intégrer l'assurance aux programmes sociaux.
- » Développer des indicateurs d'inclusion financière.

